



INSTITUTION ADOUR

Etablissement Public Territorial de Bassin

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



MACS

Communauté de communes
Maremne Adour Côte-Sud

CONVENTION - AVENANT n° 2

**Délégation d'une partie de la compétence GEMAPI au
titre des articles L. 1111-8 et R.1111-1 du code général
des collectivités territoriales**

Avenant n° 2 à la convention

Entre :

L'INSTITUTION ADOUR, domiciliée 38 rue Victor Hugo 40025 Mont-de-Marsan cedex et représentée par son président Paul CARRÈRE, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération du comité syndical n°74/2018 en date du 19 juillet 2018,

ci-après dénommée : l'INSTITUTION ADOUR

Et :

La Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, domiciliée allée des Camélias 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse, représentée par son président, Pierre FROUSTEY, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération du conseil communautaire n°..... en date du septembre 2018,

ci-après dénommée : la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Considérant :

- la convention de délégation de la compétence GEMAPI au titre des articles L. 1111-8 et R. 1111-1 du code général des collectivités territoriales signée le 29 janvier 2018 entre l'Institution Adour et la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud,
- l'avenant n°1 à la convention de délégation de la compétence GEMAPI au titre des articles L. 1111-8 et R. 1111-1 du code général des collectivités territoriales précités signé le 23 juillet 2018 entre l'Institution Adour et la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud,
- les dégâts occasionnés par la crue du 13 au 15 juin 2018 sur différentes digues du territoire de la Communauté de communes (Cf. rapport de visite adressé par l'Institution Adour à la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud par courrier en date du 11 juillet 2018), qui compromettent la stabilité des ouvrages, étant précisé que ces ouvrages sont intégrés à l'étude d'opportunité de classement des systèmes d'endiguement du bassin de l'Adour au regard de l'évaluation des coûts de gestion comparativement au bénéfice de la restauration de champs d'expansion des crues,
- la nécessité d'intervenir afin de maintenir *a minima* ces ouvrages dans l'attente d'une décision concernant leur classement en tant que systèmes d'endiguements qui interviendra à l'issue de l'étude, étant précisé que tous les ouvrages concernés ne font pas l'objet d'arrêté de classement et que les interventions de confortement ne pourront être conduites que sous réserve de l'obtention des autorisations administratives,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT



ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

L'action « Travaux de confortement d'urgence qui seraient nécessaires au maintien des digues affectées par les crues de juin 2018 (cf. annexe 4 - liste et localisation des dégâts relevés sur les digues suite à la crue du 13 au 15 juin 2018) et surveillance afférente » est ajoutée à la liste des actions déléguées à l'Institution Adour figurant aux emplacements suivants de la convention :

- Tableau de l'article 1, sous la rubrique « Protection contre les inondations (5°) » / « Gestion des systèmes d'endiguements », le tableau actualisé étant précisé ci-après,

MISSION	OBJET	ACTIONS DÉLEGUÉES À L'INSTITUTION ADOUR
Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (1°)	Restauration de champs d'expansion de crues	Réalisation d'une étude d'opportunité de classement des systèmes d'endiguement du bassin de l'Adour au regard de l'évaluation des coûts de gestion comparativement au bénéfice de la restauration de champs d'expansion des crues
	Portage de la stratégie locale de gestion du risque inondation et du plan d'action de prévention des inondations sur le territoire à risque important d'inondation de l'agglomération dacquoise	Animation de la mise en œuvre de la SLGRI de l'agglomération dacquoise et de l'élaboration du PAPI de l'agglomération dacquoise
		Réalisation de l'analyse multicritères du projet de PAPI de l'agglomération dacquoise
Protection contre les inondations (5°)	Gestion des systèmes d'endiguements	Réalisation d'une étude d'opportunité de classement des systèmes d'endiguement du bassin de l'Adour au regard de l'évaluation des coûts de gestion comparativement au bénéfice de la restauration de champs d'expansion des crues
		Travaux de réparation de berge au droit de la digue Gelès - Plâtrière au lieu-dit Betjean à Sainte-Marie-de-Gosse et surveillance
		Travaux d'urgence si nécessaire sur les portions classées des digues Gelès - Plâtrière et Horgave-Maisonave
		Travaux de confortement d'urgence qui seraient nécessaires au maintien des digues affectées par les crues de juin 2018 (cf. annexe 4 - liste et localisation des dégâts relevés sur les digues suite à la crue du 13 au 15 juin 2018) et surveillance afférente
	Portage de la stratégie locale de gestion du risque inondation et du plan d'action de prévention des inondations sur le territoire à risque important d'inondation de l'agglomération dacquoise	Animation de la mise en œuvre de la SLGRI de l'agglomération dacquoise et de l'élaboration du PAPI de l'agglomération dacquoise
		Réalisation de l'analyse multicritères du projet de PAPI de l'agglomération dacquoise
	Réalisation de l'analyse environnementale du projet de PAPI de l'agglomération dacquoise	

- Tableau de l'article 4, étant précisé que l'objectif fixé est « Sauvegarde de l'ouvrage tant que son devenir n'est pas statué »,



ACTIONS DÉLEGUÉES À L'INSTITUTION ADOUR	OBJECTIF
Réalisation d'une étude d'opportunité de classement des systèmes d'endiguement du bassin de l'Adour au regard de l'évaluation des coûts de gestion comparativement au bénéfice de la restauration de champs d'expansion des crues	Achèvement de l'étude avant fin 2018
Travaux de réparation de berge au droit de la digue Gelès - Plâtrière au lieu-dit Betjean à Sainte-Marie-de-Gosse et surveillance	Achèvement des travaux avant fin 2018
Travaux d'urgence si nécessaire sur les portions classées des digues Gelès - Plâtrière et Horgave-Maisonnavé	Sauvegarde des ouvrages tant que leur devenir n'est pas statué
Travaux de confortement d'urgence qui seraient nécessaires au maintien des digues affectées par les crues de juin 2018 (cf. annexe 4 - liste et localisation des dégâts relevés sur les digues suite à la crue du 13 au 15 juin 2018) et surveillance afférente	Sauvegarde des ouvrages tant que leur devenir n'est pas statué
Animation de la mise en œuvre de la SLGRI de l'agglomération dacquoise et de l'élaboration du PAPI de l'agglomération dacquoise	Élaboration du dossier de candidature PAPI et dépôt du dossier avant fin 2018 pour instruction par les services de l'état
Réalisation de l'analyse multicritères du projet de PAPI de l'agglomération dacquoise	Achèvement de l'analyse multicritères du projet de PAPI avant le 30 novembre 2018
Réalisation de l'analyse environnementale du projet de PAPI de l'agglomération dacquoise	Achèvement de l'analyse environnementale du projet de PAPI avant le 30 novembre 2018

- Tableau de l'article 5, étant précisé que l'indicateur est « taux de réalisation ».

ACTIONS DÉLEGUÉES À L'INSTITUTION ADOUR	OBJECTIF	INDICATEURS
Réalisation d'une étude d'opportunité de classement des systèmes d'endiguement du bassin de l'Adour au regard de l'évaluation des coûts de gestion comparativement au bénéfice de la restauration de champs d'expansion des crues	Achèvement de l'étude avant fin 2018	Taux de réalisation
Travaux de réparation de berge au droit de la digue Gelès - Plâtrière au lieu-dit Betjean à Sainte-Marie-de-Gosse et surveillance	Achèvement des travaux avant fin 2018	Taux de réalisation
Travaux d'urgence si nécessaire sur les portions classées des digues Gelès - Plâtrière et Horgave-Maisonnavé	Sauvegarde des ouvrages tant que leur devenir n'est pas statué	Taux de réalisation
Travaux de confortement d'urgence qui seraient nécessaires au maintien des digues affectées par les crues de juin 2018 (cf. annexe 4 - liste et localisation des dégâts relevés sur les digues suite à la crue du 13 au 15 juin 2018) et surveillance afférente	Sauvegarde des ouvrages tant que leur devenir n'est pas statué	Taux de réalisation



Animation de la mise en œuvre de la SLGRI de l'agglomération dacquoise et de l'élaboration du PAPI de l'agglomération dacquoise	Élaboration du dossier de candidature PAPI et dépôt avant fin 2018 pour instruction par les services de l'état	Taux de réalisation
Réalisation de l'analyse multicritères du projet de PAPI de l'agglomération dacquoise	Achèvement de l'analyse multicritères du projet de PAPI avant le 30 novembre 2018	Taux de réalisation
Réalisation de l'analyse environnementale du projet de PAPI de l'agglomération dacquoise	Achèvement de l'analyse environnementale du projet de PAPI avant le 30 novembre 2018	Taux de réalisation

L'annexe 3 à la convention (liste et plans de financements prévisionnels afférents aux actions à conduire par l'Institution Adour dans le cadre de la délégation de compétence) est remplacée par l'annexe 3 du présent avenant.

Une annexe 4, ci-annexée, est ajoutée qui établit la liste et la localisation des dégâts relevés sur les digues suite à la crue du 13 au 15 juin 2018.

Fait à Mont-de-Marsan, le

Fait à Saint-Vincent-de-Tyrosse, le

Paul CARRERE
Président de l'Institution Adour

Pierre FROUSTEY
Président de la Communauté de communes
Maremne Adour Côte-Sud

Liste des pièces jointes :

- Annexe 1 : délibération n° 20180927D....du conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud en date du .. septembre 2018 ;
- Annexe 2 : délibération n°74/2018 du comité syndical de l'Institution Adour en date du 19 juillet 2018 ;
- Annexe 3 : liste et plans de financements prévisionnels afférents aux actions à conduire par l'Institution Adour dans le cadre de la délégation de compétence ;
- Annexe 4 : liste et localisation des dégâts relevés sur les digues suite à la crue du 13 au 15 juin 2018 ;

